

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET PRINCIPAL**

DELIBERATION N° 32  
Date : SAMEDI 28 JUIN 2025

Rapporteur :  
Monsieur Dominique BAERT,  
Président du CCAS.

Cette Décision Modificative n°2 du budget du BUDGET PRINCIPAL a pour objectif :

- 1- D'affecter les résultats conformément à la délibération n° 24 du 26 avril 2025 :
  - Fonctionnement : – 13 917.66 €
  - Investissement : + 336 630.18 €
- 2- D'ajuster les ouvertures de crédits en raison de charges nouvelles constatées après le vote du budget primitif

Le détail des crédits ouverts en dépenses et en recettes d'un total de 353 130.18 € est joint en annexe.

La Direction Générale propose au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à faire appliquer cette décision modificative.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE**

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application  
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée  
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 28/06/2025  
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT



DEPARTEMENT DU NORD

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WATTRELOS



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 28 juin 2025 – 9h30

**Nombre de Conseillers en exercice : 13**

**Présents : 7**

Monsieur Dominique BAERT, Président  
Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames, Françoise CLAIS, Sarah NEYRINCK,  
Messieurs Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ,

Administrateurs

**Absence excusée avec pouvoir : 3**

Jocelyne LEFEVRE  
Laureen LEMOINE,  
Pascal LUCAS,

**Absence excusée sans pouvoir : 3**

Laura DELPLANQUE  
Arlette ROUSSEL  
Christophe RICCI

**Absence : 00**

**Président de séance :**

Monsieur Dominique BAERT, Président